

Conseil Communautaire du 19 Janvier 2023 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- d'engager une procédure de médiation avec la SAS IDEX Énergies et la société GCC dans le cadre du marché public global de performance pour la requalification de la piscine de Lapalisse,
- de résilier le bail commercial pour le local commercial situé 15 place Charles Bécaud, à Lapalisse, à compter du 10 Décembre 2022 ; le dépôt de garantie reste acquis au bénéfice de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE »,
- d'encaisser un don de 200 € en espèces au profit du service enfance – Conseil Communautaire des Jeunes PAYS DE LAPALISSE,
- d'accepter le versement de la somme de 600 € par l'association Les Compagnons du Temps à l'Office de Tourisme ; cette somme a été versée à tort par la Caisse d'Épargne à l'association Les Compagnons du Temps pour le partenariat Son et Lumière 2022,
- de conclure un avenant N°1 au contrat d'assurances groupe négocié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier avec le groupement SIACI SAINT HONORE-GROUPAMA pour la garantie des prestations statutaires des agents : franchise de 15 jours, taux : 9,10 % avec un remboursement des indemnités journalières à hauteur de 90 %,
- de conclure l'avenant N°2 au marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification de la piscine de Lapalisse avec la société D2X international (75008 PARIS) ; cet avenant a pour objet de modifier le prix initial du contrat afin d'accompagner la Communauté de Communes dans la procédure de médiation dans le cadre du litige avec le groupement IDEX / GCC,
- d'accepter un virement de crédit pour la mise aux normes du terrain de football à Le Breuil pour des travaux supplémentaires suite au décalage du terrain,
- d'accepter un virement de crédit sur le budget Office de Tourisme du Pays de Lapalisse afin de pouvoir régler une facture d'électricité,
- de louer un espace dans le hall du TELECENTRE à l'Association AMAP Le Panier des Vérités, les vendredis de 17h30 à 19h00 au tarif de 5 € par distribution,
- de proposer, à l'initiative du Conseil Communautaire des Jeunes, à tout public, le mercredi 1er février 2023 à 16h00 à la salle de la Grenette, au tarif de 5 € un spectacle de magie de Stéphane ARNOW ; le Conseil Communautaire des Jeunes proposera à la vente des crêpes et des boissons au tarif de 2 €,
- de conclure une convention de mise à disposition, à titre onéreux, d'un bureau au télécentre, au profit d'ABSIDE AVOCATS, afin d'y établir un cabinet d'avocats secondaire, pour la période du 02 Janvier 2023 au 1er Janvier 2025,
- de composer le jury chargé d'examiner les projets et d'auditionner les candidats présélectionnés à la suite de la mise en concurrence organisée pour la conception artistique et la réalisation technique du spectacle Son et Lumière 2023,
- de conclure un contrat de location et de vérification d'entretien des extincteurs portatifs avec la SARL Protection Incendie Bourbonnaise (03120 LAPALISSE) ; la durée du contrat est de trois ans, à compter du 1er Janvier 2023, et renouvelable par tacite reconduction pour une année supplémentaire sans que la durée totale du contrat n'excède 5 ans,
- de déposer une demande de référé-expertise auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand afin de désigner un expert concernant l'affaire du Moulin de la Ville.